

Berne-Bienne : plus de résidentes

Autor(en): **Hager Oouvray, Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1407-1408

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BRÈVES

BERNE-BIENNE

Plus de résidentes

Quelques 58 femmes et 59 enfants ont trouvé refuge en 1996 auprès de la maison d'accueil de Solidarité Femmes à Bienne. Ceci représente une augmentation de plus de 50% par rapport à l'année précédente. Mais le refuge biennois a enregistré l'an dernier 2822 nuitées, soit 510 de moins que l'année précédente. A ce propos, Claire Magnin explique: «Le marché du logement s'est détendu. Les femmes que nous hébergeons trouvent donc plus rapidement un appartement où s'installer si elles le désirent. Il y a aussi le monde du travail qui, plus implacable, exige une reprise de l'emploi immédiate au risque, sinon, de se faire licencier.»

Bien que durant certains mois la maison n'ait pas été entièrement occupée, l'institution a dû refuser l'hébergement à des victimes de violence familiale à 46 reprises en raison du manque de place. «En de pareilles circons-

tances, précise Claire Magnin, nous orientons la personne sur d'autres maisons d'accueil ou alors nous l'adressons à des institutions biennoises qui travaillent, entre autres, dans le même domaine que nous.»

Outre l'accueil, les responsables de la maison pour femmes ont dispensé des conseils et répondu à des appels téléphoniques. Solidarité Femmes a dû cependant renoncer, depuis avril 1996, à donner des consultations ambulatoires, la surcharge de l'équipe étant devenue intolérable. «La forte diminution de la durée moyenne des séjours nous a permis de faire face à la hausse du nombre de femmes et d'enfants hébergés. Mais, parallèlement, l'arrivée d'une victime de violence familiale intensifie nos tâches. Chaque départ entraîne également un surcroît de travail, relève un membre de l'équipe. Dans de telles circonstances, il nous est devenu impossible de nous occuper à la fois de la maison d'accueil et du centre de consultation de la rue de la Gare.» Un centre dont la fermeture n'est que provisoire, les responsables de Solidarité Femmes région biennoise attendant une augmentation du nombre de postes pour étendre

l'offre de leurs prestations et ainsi remplir leur mandat de centre de consultation cantonal LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infraction).

Nicole Hager Oeuvery

Nouveau lieu de rencontre pour les parents

Beau cadeau pour toutes les mamans de la région biennoise: la veille de leur fête, le samedi 10 mai, le Centre-mères a été inauguré. Après des mois de travail, l'association des mères de Bienne, forte de 80 membres, a donc gagné son pari: créer un lieu de rencontre doté d'une garderie, d'une salle de jeux et d'une cafétéria. Installé au centre de la métropole seelandaise, la nouvelle institution permet aux mères, mais aussi aux pères, accompagnés de leurs bambins de boire un café, discuter et s'informer. Le Centre-mères n'entend pas simplement faire office de garderie d'enfants. «Nous voulons proposer aux parents un lieu où ils peuvent partager leurs expériences, précise Anita Baschung, membre du comité de l'association. Et nous espérons bien que ces échanges aillent au-delà des simples questions éducatives. L'idée est de susciter une certaine émulation. Nous voulons en fait offrir un endroit où les parents peuvent être actifs sans pour autant se séparer de leurs enfants, où les femmes au foyer peuvent améliorer leurs connaissances spécifiques et leurs qualifications professionnelles par le biais de cours ou de réunions organisés sur l'initiative de l'un ou l'autre de nos membres.»

Actuellement, le Centre-mères n'est ouvert que le mardi matin et le jeudi après-midi et il ne fonctionne que grâce au bénévolat d'une dizaine de femmes. A terme, les responsables de l'institution espèrent obtenir le soutien financier de la municipalité biennoise et des Eglises. «Nos seules ressources financières se limitent aux cotisations de nos membres et à quelques dons. Si nous n'obtenons aucun subside, nous devons revoir nos prestations à la baisse, relève encore Anita Baschung. Mais il est hors de question de renoncer à ce centre qui répond à un véritable besoin comme en témoignent sa fréquentation et le nombre de nos membres, recrutés très aisément.»

(nho)

Centre-mères,
rue Neuve 9,
ouvert le mardi de
9 h à 11 h et le

jeudi de 14 h à 17 h.

Pour tout renseignement:
tél. 032 322 23 21.

Fribourg

Le classeur des familles fait un tabac

Les Fribourgeois s'arrachent le nouveau classeur des familles. Un mois à peine après sa parution, le stock avait déjà diminué de moitié.

Le classeur des familles devient un «must» dans beaucoup de familles fribourgeoises. 500 personnes ou institutions l'ont déjà commandé. Le Bureau cantonal de l'égalité et de la famille signe là presque un succès de librairie. «Opération réussie, se réjouit Kathrin Karlen Moussa, déléguée à l'égalité. Nous songeons déjà à la mise à jour!»

Le classeur des familles qu'est-ce que c'est? Un lourd, gris et poussiéreux classeur fédéral? Tout au contraire, l'information, même si elle est juridique ou sociale, se pare ici d'un graphisme moderne et coloré: petit format, figures géométriques jaunes et vertes qui servent de points de repères, poids ne dépassant pas le kilo.

Voilà pour l'habit. Le contenu répond tout autant aux exigences d'une bonne facture. En dix chapitres, le classeur fait le tour de toutes les règles juridiques fédérales et cantonales dans le domaine de la famille et donne toutes sortes d'informations sociales.

Le classeur commence, comme la vie, par la rencontre entre l'homme et la femme et précise les normes juridiques qui régissent le «vivre ensemble», titre du premier chapitre. Suit, «la sexualité, la santé, la planification familiale». Puis, la femme et l'homme deviennent «père et mère». L'enfant grandit et a besoin d'une «éducation et d'une formation».

Le couple traverse une crise. Le chapitre suivant traite des «difficultés, séparation, divorce». Les «violences» constituent également un thème en soi. Comment parler des abus sexuels à un enfant? Quand y a-t-il harcèlement sexuel? Le classeur dispense conseils, adresses et dit tout sur les droits des victimes. Le travail et son pendant le chômage viennent ensuite et toute la problématique des assurances, les impôts, le budget, les contrats de logement. Aucun élément de la vie de famille n'est oublié dans ces 10 chapitres.

Enfin, *last but not least*, le clas-

La Faculté des sciences de l'Université de Lausanne met au concours deux postes professoraux

Dans le domaine de la physique des particules et des hautes énergies. Dans le cadre des enseignements dispensés par la section de physique, les candidats devront participer aux différents cycles de formation des étudiants et autres activités de l'Université. En matière de recherche, les candidats participeront aux activités du

CERN dans le cadre de l'expérience LHC-B. Entrée en fonction prévue pour le 1^{er} septembre 1998; enseignements dispensés en français.

A. Un poste de professeur ordinaire

Le professeur ordinaire assume pour la totalité de son activité la responsabilité de l'enseignement et des recherches dans une discipline. Il assume les tâches de gestion et d'organisation qui y sont liées.

B. Un poste de professeur associé

Le professeur associé est responsable de l'enseignement et de la recherche qui lui sont confiés dans le cadre d'une discipline; il participe aux tâches de gestion ou d'organisation qui y sont liées.

Les candidats retenus seront invités à établir et à présenter un projet commun qu'ils proposent de conduire au sein de l'Institut de physique nucléaire.

Les candidats sont invités à déposer leur dossier (C.V., liste de publications mentionnant les cinq plus importantes, description des projets futurs et expériences pédagogiques) en indiquant le poste (A ou B) auquel ils s'adressent, **avant le 15 août 1997** auprès de l'Université de Lausanne/Décanat Faculté des Sciences/Collège propédeutique, 1015 Lausanne, Suisse.

Des informations sur la Faculté et en particulier sur la Section de physique peuvent être obtenues à l'adresse <http://www.unil.ch/sc>. Cahier des charges et renseignements supplémentaires auprès du Prof. Gervais Chapuis / tél. + 41 21 692 37 71/70/ Email: gervais.chapuis@ic.unil.ch

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

